

Sainte-Thérèse, le 21 décembre 2015

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les rapports d'inspection entre
1^{er} janvier et 31 décembre 2012

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 10 décembre dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 27 juin 2012, 10 pages
- Note au dossier suite à l'inspection du 23 juillet 2012, 4 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-
2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette
décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en
pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au
soussigné, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi
sur l'accès aux documents

p.j. (15 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Laurentides

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-06-27	Heure d'arrivée : 12h46	Heure de départ : 14h07
Inspecteur : Bruno Roberge	Accompagné de : Sophie Janelle-Morin	
N° intervention : 300649304	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement	
N° gestion documentaire : 7430-15-01-01640-26	N° du rapport d'inspection : 400941784	
N° demande : 200267400	Type de demande : Programme de contrôle	
But de l'inspection : Suivi du manquement du 2009-11-11		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : rues Omer-Deserres et Gaston-Dumoulin (ville de Blainville)	
Nom usuel du lieu : Lot 1 908 401, cadastre du Québec	
N° du lieu : X2100361	Type de lieu : Terrain vacant qui sépare un secteur résidentiel d'un secteur industriel
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 3592660	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,672899398700;-73,846870969700	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Blainville	Municipalité	1000, chemin du Plan-Bouchard Blainville (Québec) J7C 3S9	13428206

Conditions météo
Ensoleillé, environ 19 degrés Celsius

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Un citoyen		

Mode d'identification
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input type="checkbox"/> verbale <input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès: citoyen

Plainte
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain :	Nombre de photos annexées au rapport :
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Bruno Roberge avec un appareil photo de type Canon PowerShot A580. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\robbr02\7430-15-01-01640-26	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport	
Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	Carte de l'inspection pour suivi de manquement à Blainville
<input type="checkbox"/> Plan	
<input type="checkbox"/> Carte	
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	Photos

Date de l'inspection : 2012-06-27

No de gestion documentaire : 7430-15-01-01640-26

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			
Demandes d'analyses jointes au rapport : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.			

2. Mise en contexte (facultatif)

La fin des travaux de compensation était prévue pour 2008 avec un suivi jusqu'en 2010. Une inspection a été réalisée le 3 novembre 2010 constatant que les travaux étaient incomplets et non-conforme. La ville de Blainville mentionne qu'il y avait eu des complications et que les travaux devraient être terminés au courant de l'été 2011.

Les engagements prévus au certificat d'autorisation (c.a.) spécifient qu' » Afin d'assurer la survie des végétaux plantés et transplantés, la Ville s'engage à réaliser l'entretien et le suivi sur trois ans (2008 à 2010) de la zone tampon nouvellement aménagée. Par la suite, l'entretien et le suivi de cette zone tampon sera inscrit dans le programme général des espaces verts de la ville. ». Le plan d'aménagement de la zone tampon secteur industriel du certificat d'autorisation est inclus à la fin de ce rapport après le croquis.

Le suivi et l'entretien sur trois ans devant se faire entre 2008 et 2010 n'ont pas pu être réalisés puisque l'aménagement lui-même tel que décrit dans le plan d'aménagement du c.a. n'est pas réalisé à ce jour (2012-07-05).

3. Description de l'inspection

Nous nous sommes d'abord rendus à l'endroit de la phase 5 de la compensation pour constater qu'il y avait un chemin de terre au lieu d'une plantation. Nous avons stationné le véhicule au début du « L » de la zone tampon devant être aménagée et située sur le bord du chemin de la côte St-Louis, et nous avons marché le chemin de terre pour constater qu'il se poursuit sur toute la longueur de ce qui devraient être les phases 5 et 4 de la compensation (photos 1 à 3 + document : *Proposition de compensation, développement de la rue Gaston-Dumoulin, parc industriel de la Seigneurie, Ville de Blainville, 2007-ENV-030*).

À l'endroit de la phase 3, nous avons constaté une zone de végétation abondante sans toutefois prendre le temps de faire l'inventaire exhaustif du lieu, se réservant l'exercice une fois la compensation complètement terminée. Il est possible d'observer la région boisée sur la photo 3 derrière la pelle mécanique bleue.

À l'endroit approximatif de la phase 2, nous avons constaté un dépôt de paillis, quelques arbres plantés, et une aire ouverte, une zone bien végétalisée d'herbacées, arbustes et arbres ainsi qu'une zone de plantation uniforme de ce qui semble être des saules sp.

À l'endroit de la phase 1, nous avons constaté une zone de végétation abondante sans toutefois prendre le temps de faire l'inventaire exhaustif du lieu, se réservant l'exercice une fois la compensation complètement terminée.

En résumé, le délai pour les travaux de compensation est en retard depuis 2008. Les travaux ne sont pas finis. Ce qui est fait ressemble peu à la *Proposition de compensation, développement de la rue Gaston-Dumoulin, parc industriel de la Seigneurie, Ville de Blainville, 2007-ENV-030*. Le manquement constaté le 11 novembre 2009 n'a pas été corrigé. M. Michel Larue, responsable de l'urbanisme de Blainville affirme que les travaux seront fait à la fin de l'été ou à l'automne de cette année. Le responsable du dossier avait affirmé en 2010 à Marc Guénette que les travaux seraient terminés au cours de l'été 2011.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Après l'inspection, M. Michel Larue, responsable de l'urbanisme, a téléphoné pour mentionner que le reste des travaux allait se faire à la fin de l'été et au début de l'automne cette année.

5. Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Avoir omis de respecter toutes les conditions établies dans le certificat d'autorisation émis le 25 mars 2008 en ne finalisant pas les travaux de compensation ;

Loi sur la qualité de l'environnement, Article 123.1

Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain

- Aucune atteinte ou aucun risque d'atteinte, car il s'agit d'un terrain vacant où il ne s'exerce aucune activité susceptible d'émettre de contaminant (Mi).

Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune

- Conséquences complètement réversibles, car il suffit de faire la compensation telle que prescrite dans le plan de compensation (Mi).

Vulnérabilités du milieu affecté ou susceptibles d'être affecté

- Milieu récepteur sensible ayant une très faible superficie affectée, puisque le terrain est amené à devenir un milieu humide une fois la compensation terminée (Mo).

Facteur(s) aggravant(s)

- le caractère répétitif du manquement,
- manquement de même nature constaté lors des inspections du 3 novembre 2009, 3 novembre 2010

J'évalue les conséquences des manquements de mineures à modérées avec facteurs aggravants.

6. Recommandations

- Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Je recommande d'évaluer la possibilité d'imposer une sanction administrative pécuniaire pour le manquement à l'article 115.24 de la LQE (article 123.1 - 2500\$ pour une personne morale) afin d'inciter la personne à apporter rapidement les mesures correctives.
- Je recommande d'effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité

Signature :

Date de rédaction: 2012-07-05

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Sophie Daigneault

Fonction : Coordonnatrice, secteurs hydrique et municipal

Signature :

Date : 2012/07/26
Année / mois / jour

Commentaires :

Section « Vérifications du rapport d'inspection » du chef d'équipe :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité

Annexe - Photos

Photo no : 1

Description :

Aucune plantation et remblai dans cette zone (phase 4 et 5).



Photo no : 2

Description :

Aucune plantation et remblai dans cette zone (phase 4 et 5).



Photo no : 3

Description :

Aucune plantation et remblai dans cette zone (phase 4 et 5).



Date de l'inspection : 2012-06-27

No de gestion documentaire : 7430-15-01-01640-26

Photo no : 4

Description :

Dépôt de paillis dans la zone qui correspond à la phase 2.



Photo no : 5

Description :

Espace libre avec quelques arbres plantés dans la zone de la phase 2.



Photo no : 6

Description :

Plusieurs arbres plantés ont encore leurs étiquettes.



Date de l'inspection : 2012-06-27

No de gestion documentaire : 7430-15-01-01640-26

Photo no : 7

Description :

Autre angle de la zone en photo numéro 5.



Photo no : 8

Description :

Des herbacées ont été ensemençés mais aucun arbre ou arbuste planté.



Photo no : 9

Description :

Des herbacées ont été ensemençés mais aucun arbre ou arbuste planté.



Date de l'inspection : 2012-06-27

No de gestion documentaire : 7430-15-01-01640-26

Photo no : 10

Description :

Plantation uniforme de ce qui semble être des saules sp.



Photo no : 11

Description :

Des herbacées ont étéensemencées.



Photo no : 12

Description :

Autre angle du dépôt de paillis dans la zone qui correspond à la phase 2.



Date de l'inspection : 2012-06-27

No de gestion documentaire : 7430-15-01-01640-26

Photo no : 13

Description :

Des arbres morts dans la zone de la phase 1 de la compensation.



Photo no : 14

Description :

Des arbres morts dans la zone de la phase 1 de la compensation.



Photo no : 15

Description :

Un conifère mal en point.



Date de l'inspection : 2012-06-27

No de gestion documentaire : 7430-15-01-01640-26

Photo no : 16

Fichier :

Description :

Un conifère mal en point et un aperçu de la compensation qui semble être loin de la proposition.



Croquis

Carte de l'inspection pour suivi de manquement à Blainville



LÉGENDE :

-  Point géoréférencé
-  no de la photo et angle de prise de vue

Échelle :  Mètres

Source des données :
Données recueillies (carte topographique, images aériennes, etc.) : © Gouvernement du Québec
Ortophotographies : © Gouvernement du Québec
ou © Commisariat métropolitain de Montréal
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :
Bruno Roberge

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Forêts
Québec 

NOTE AU DOSSIER

7430-15-01-01640-38

Date : 23/07/2012

Inspection sur le terrain : Par Flavie Lavigne, stagiaire (milieux hydriques)

À la demande de Nathalie Tardif, je suis allée faire une petite inspection sur le terrain pour le dossier ayant pour sujet le remblayage de milieux humides (secteur du Boulevard Curé- Labelle), à Blainville, le 23 juillet 2012. J'étais déjà allée inspecter ce site l'été dernier, à la demande de Steeve Lachance, afin de déterminer si de la plantation avait été effectuée comme convenue le long du cours d'eau. L'été dernier, la plantation était incomplète dans le secteur « B » et les talus étaient sujets à l'érosion. Cette année, une plantation semble bel et bien avoir été effectuée dans ce secteur. Du moins, les talus étaient, cette fois, comme convenu, recouverts de végétation et, donc, moins sujets à l'érosion. L'eau du ruisseau semblait cependant turbide.

26 juillet
2012 :

Classer le dossier

Sophie Daigneault
chef d'équipe

Flavie Lavigne
Stagiaire dans les milieux hydriques

PHOTOGRAPHIES

Lieu : Blainville	N° Référence	: 7430-15-01-01640-38
	Photographié par	: Flavie Lavigne
	Date	: 23 juillet 2012

Photo # 1

Note :

Vue du secteur « B ». Il est possible de remarquer que les talus sont bel et bien recouverts de végétation, et ce dans tout le secteur.



Photo # 2

Note :

À quelques mètres du cours d'eau, sur un surface plane, et sur le petit talus longeant la route, le sol est plus ou moins recouvert de végétation et, donc, sujet à l'érosion.



Photo # 3

Note :

Sur l'autre rive, le talus est très bien végétalisé.



Photo # 7

Noté :

Sur le haut du talus donnant sur le cours d'eau, il est possible de remarquer la présence de quelques débris, comprenant des morceaux de béton.



Photo # 8

Note :

Autre vue sur les talus bordant le cours d'eau.



Photo # 9

Note :

L'eau du cours d'eau est brunâtre et très turbide.



Photo # 4

Note :

Il est possible de constater que, sur le talus longeant la route et donnant directement sur le petit cours d'eau, la végétation a été implantée sur des foyers d'érosion.



Photo # 5

Note :

Autre point de vue de la même zone que vue précédemment. La végétation semble somme toute plutôt bien implantée.



Photo # 6

Note :

Vue sur le restant du secteur « B », de l'autre côté du ponceau. La rive droite (sur la photo), qui n'était pas du tout recouverte de végétation à l'été 2011, est à présent recouverte de végétation.

